

## IMPOSER LA REVALORISATION REELLE DES METIERS UNIVERSITAIRES

Les rapports(\*) commandités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les métiers des personnels et leur évolution dans le cadre très contraint de la loi LRU ont été remis à la ministre mercredi 9 juillet.

La composition des commissions fixées par le ministère excluait les organisations syndicales et même plus largement les défenseurs des logiques de service public. Les instances comme le CNESER, le CNU, la CP-CNU ont été ignorées ou très marginalement consultées.

De ces 200 pages de rapports, plusieurs portent la marque des revendications des personnels, très largement défendues par le SNESUP et largement soutenues dans les luttes et élections de cette année universitaire. Ainsi, on lit des recommandations générales :

« Les services d'enseignement des Maîtres de Conférences, qui se sont accrus de 50 % depuis 1984, sont peu compatibles avec une recherche de haut niveau et l'attractivité des carrières universitaires en est gravement affectée. Une réduction de ces services, un accroissement de dispositifs tels que l'IUF ou des postes de détachement pendant plusieurs années dans les organismes ouverts aux projets de recherche les plus originaux, permettraient de revenir à une situation bien plus favorable à la recherche pour les enseignants-chercheurs. »

« Augmenter de manière substantielle les moyens financiers dévolus aux universités en termes de personnels et mettre en œuvre une péréquation entre universités. »

« Réduire la charge d'enseignement pour les maîtres de conférences nouvellement recrutés et l'augmenter progressivement. »

« Le nombre de promotions doit être considérablement augmenté et notamment le nombre de promotions du corps des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités. Ces promotions doivent permettre un repyramidage des corps d'enseignants-chercheurs en faveur du corps des professeurs des universités. » (de même, favoriser la mobilité PRAG → enseignants-chercheurs).

On trouve aussi des recommandations plus précises, mais qui restent en l'état des mots : parmi celles-ci, la revalorisation des TP, avec le décompte TP=TD et la reconnaissance, qui suppose formation, de la dimension pédagogique des métiers d'enseignants du supérieur, y compris dans l'enseignement non présentiel. On trouve enfin des propositions issues de celles du SNESUP pour la reconstitution des carrières, incluant la préparation de la thèse et les formations post-doctorales.

**Reste que le cœur des recommandations, au plus proche des articles de la loi LRU, vise à une individualisation absolue des conditions d'exercice et des salaires. La mise en œuvre de ces dispositifs ferait exploser les statuts actuels, en particulier par la multiplication des primes déplaçonnées et quasiment toutes attribuées localement.**

Des dangers considérables se profilent que nos actions dès la rentrée doivent écarter :

1. Pas de revalorisation globale ni de moyens pour aider à l'accomplissement des missions, mais des sanctions : ½ traitement pour les collègues que leur tutelle estime défaillants.
2. Un fort accroissement des conceptions managériales : modulation de service par contrat quadriennal entre chaque collègue et le président, intéressement à la VAE et à la FC pour les collègues concernés. Un contrôle local exclusif sur les congés CRCT.
3. Attribution aux étudiants d'un rôle d'évaluation des enseignants.

Des dispositions tout aussi inquiétantes sont prévues pour les personnels BIATOSS et ITARF pour lesquels toute référence statutaire est quasiment supprimée.

Diverses propositions reflètent une inacceptable défiance à l'égard des élus des instances nationales, notamment le CNU : sa réforme conduirait à modifier le mode de scrutin en permettant le panachage et attribue un rôle exorbitant à l'AERES.

Ces rapports passent sous silence les préoccupations fortes de la communauté scientifique quant aux libertés académiques, qui sont au cœur de l'identité universitaire et sont mises à mal par le Pacte recherche et la loi LRU. Ils refusent de chiffrer les besoins en créations d'emplois dans tous les établissements du supérieur, s'inscrivant de fait dans les 30.000 emplois en moins dans la fonction publique.

Dès maintenant, le SNESUP entend rassembler les collègues pour transformer en actes les quelques dispositions satisfaisantes et empêcher l'explosion des statuts, la concurrence sauvage dans les recrutements et dans l'exercice de nos métiers de service public.

Paris, le 10 juillet 2008

(\*) [Schwartz](#) et [Hoffmann](#)